



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## financement

Question écrite n° 72625

### Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les établissements d'accueil pour familles d'hospitalisés. En effet les maisons d'accueil de Lorraine s'inquiètent de leur pérennité car elles n'ont aucune garantie sur leur avenir, d'autant qu'il a été voté dans le budget 2015 de la sécurité sociale l'expérimentation pour une durée de trois ans des « hôtels hospitaliers ». Or ces hôtels n'offrent aux familles ni les mêmes conditions tarifaires, ni les conditions d'accueil chaleureuses des maisons. Plusieurs maisons d'accueil sont aussi conventionnées avec la CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) mais elles s'interrogent sur la durée de cette convention. Il souhaite donc lui rappeler le travail important de ces maisons d'accueil qui offrent aux familles la possibilité de rester auprès de l'enfant ou de l'adulte hospitalisé et lui demander quelles sont les mesures concrètes qu'elle compte prendre pour répondre aux besoins de ces associations qui s'attachent à garantir l'accès aux soins pour tous sans considération financière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72625

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 janvier 2015](#), page 286

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)